

Le Bureau s'est réuni le 13 février 2020, sur convocation du Président en date du 06 février 2020,

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, J. BOCANEGRA, R. SILLAIRE, L. GUYOT, G. LIOUVILLE, E. PAYEUR R. ARNOULD, J.L. CLAUDON, P. MONALDESCHI, J.L. STAROSSE, C. THERMINOT, D. PICARD, P. HENNEBERT

Excuses : K. JUVEN, O. HEYOB, C. ASSFELD LAMAZE

BU2020-06 – FINANCES (7.10) - DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE VRD DE LA ZAE DU PARC DE HAYE SITUÉ A BOIS DE HAYE

La Communauté de communes Terres Toulouises s'est engagée à racheter le site de la ZAE du Parc de Haye en 2020. Au regard de l'état de vétusté des infrastructures, voiries et réseaux (eau potable, assainissement et défense incendie), la Communauté de communes Terres Toulouises, ou l'aménageur retenu dans le cadre de la concession mise en place, vont engager un programme de travaux sur une dizaine d'année à compter de 2021.

La présente délibération porte plusieurs demandes de subventions pour ce programme de travaux.

L'objet de l'opération est de requalifier cette zone structurante à l'échelle intercommunale et intercommunautaire, afin de maintenir et développer les implantations d'entreprises et la création d'emplois. Cette requalification d'ampleur passe par la réalisation de travaux de VRD objet des demandes de subventions figurant dans le tableau ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux de réhabilitation et d'extension se décline ainsi :

DEPENSES	Montant € HT	RESSOURCES	Montant	%
Travaux estimés par BEREST (étude de faisabilité 07/2017)	12 000 000	ETAT		
VOIRIE	3 960 000	• DETR 2020	1 000 000	8,5 %
ASSAINISSEMENT	4 000 000	• DSIL 2020 (grandes thématiques)	1 000 000	8,5 %
ADDUCTION EAU POTABLE	2 482 000	• FNADT 2020 (CPER)	1 000 000	8,5 %
RESEAUX SECS	970 000			
PROVISION POUR ALEA	588 000	Sous total aides publiques	3 000 000	
Frais de maîtrise d'œuvre (8%)	960 000	% PRODUIT DES CESSIONS /		
A déduire : travaux (y compris maîtrise d'œuvre) déjà réalisés (période 2015/2020)	852 280	RECETTES LOCATIVES /		
		REFACTURATION TAXE FONCIERE /	9 107 720	74,5 %
		FONDS PROPRES CC2T		
TOTAL	12 107 720	TOTAL	12 107 720	100

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat, pour les travaux de VRD, au titre de la DETR 2020, du FNADT 2020 et du DSIL 2020 pour le projet tel que décrit ci-dessus.
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2020

Application agréée E-legalite.com